

● **Les règles applicables en Côtes d'Armor pour quelques espèces :**

Espèces	Taille minimale de capture (en cm)	Quantité maximale autorisée (en nombre de prises)	Période de pêche autorisée
Coquilles Saint-Jacques	11	30	Du 01/10 au 14/05
Ormeau	9	20	Du 01/09 au 14/06
Homard	8,7*	Un repas familial	Toute l'année
Araignée	12	6 en apnée	Toute l'année
Etrille	6,5	Un repas familial	Toute l'année
Coque/ Hénon	2,7	300 sauf restriction locale (Goaz Treiz/Île Grande)	Toute l'année sauf restriction locale (Goaz Treiz/Banc du Guer/Anse d'Yffiniac)
Palourde européenne	4	150 sauf restriction locale (Goaz Treiz/Île Grande)	Toute l'année sauf restriction locale (Goaz Treiz/Banc du Guer/Anse d'Yffiniac)
Palourde japonaise	3,5	150 sauf restriction locale (Goaz Treiz/Île Grande)	Toute l'année sauf restriction locale (Goaz Treiz/Banc du Guer/Anse d'Yffiniac)
Praire	4,3	100	Toute l'année
Huître plate	6	60	Toute l'année
Huître creuse	5	60	Toute l'année
Lieu noir	35*	Un repas familial	Toute l'année
Lieu jaune	30*	Un repas familial	Toute l'année
Maquereau	20*	Un repas familial	Toute l'année

* espèce à marquer (ablation de la partie inférieure de la nageoire caudale)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture des Côtes-d'Armor



Je pêche en toute sécurité

Je protège l'environnement

JE PECHE EN TOUTE SECURITE

● Je suis visible

- Je choisis des vêtements de couleur vive.

JAUNE

ROUGE

ORANGE

- Je porte des bottes afin d'éviter les coupures.
- Je prends des points de repères sur le littoral pour ne pas me perdre.
- Je prends mon téléphone portable, numéro national d'urgence



**en mer : 196 cross corsen
à terre : 112 pompiers**

● Je prépare ma sortie



- Je pars à plusieurs et préviens mon entourage de mon lieu de pêche et de l'heure prévue de mon retour.
- Je prends connaissance des conditions météorologiques sur le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com/accueil>



● J'anticipe la remontée de la mer

- Je suis vigilant sur mes capacités à rejoindre la côte notamment si je suis accompagné d'enfants ou de personnes à mobilité réduite
- Je consulte les horaires de marées sur le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com/previsions-meteo-marine/horaires-marees>



JE PROTEGE L'ENVIRONNEMENT ET MA SANTE

● Je me renseigne sur les bonnes pratiques de pêche

- Je respecte les tailles minimales et les quotas de captures (cf tableau ci-après) et remets en place les animaux trop petits
- J'utilise un engin autorisé (voir l'arrêté 2013-7456 du 21/10/2013 sur le site de la préfecture) par exemple : la binette, le couteau, la griffe...
- Je replace délicatement les rochers dans leur position initiale pour préserver la biodiversité
- Je ne pêche des coquillages qu'entre le lever et coucher du soleil
- Je ne circule ni ne stationne sur l'estran
- Je ne pêche pas de coquillages dans les herbiers de zostères

<http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-navigation-littoral-et-Peche/Peche-de-loisir>



● Je me renseigne sur le qualité sanitaire de ma zone de pêche

Je prends connaissance du suivi sanitaire sur le site :



<http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-navigation-littoral-et-Peche/Cultures-marines-et-pisciculture/Classement-sanitaire>

<http://www.pecheapied-responsable.fr/>